

n'avons pas dit que les Israélites avaient le droit d'observer le sabbat avec irrégularité. Nous n'avons parlé que de la lettre du commandement. Une fois le point de départ fixé, la régularité s'ensuit — si bien que pour nous le point de départ étant le dimanche il nous faut violer la lettre du précepte pour nous mettre au pas des sabbatistes. Il a simplement profité de la brièveté de nos explications pour nous faire dire autre chose que notre pensée.

Puis il nous représente comme enseignant qu'on peut transgresser toutes les lois du décalogue. Comment peut-il parler ainsi après avoir lu la 5e page de notre traité ? Examinez la manière dont il cite notre argumentation en rapport avec Jésus parlant au jeune Seigneur, et vous verrez qu'il nous fait dire plus et autre chose que nous avons dit. Il affirme sans sourciller que nous n'avons pas cité un seul passage biblique montrant que le sabbat est aboli. Relisez notre traité à la page 8 et 9.

Son raisonnement sur le décalogue exige peut-être une courte réponse. Pour prouver que la loi est encore en vigueur sous sa forme ancienne, il commence pas mentionner la manière dont les protestants citent les dix commandements aux catholiques, et comment on imprime ces commandements pour les distribuer aux enfants etc. etc.

Les catholiques, comme les judéo-chrétiens, comme les sabbatistes veulent sans cesse retourner en arrière à l'Ancien Testament. Maintenant si un catholique accepte le décalogue, n'avons